



**A.S.A. DIJON CÔTE D'OR**  
Association Sportive Automobile

Centre Municipal des Associations  
Bte A2 - 2, rue des Corroyeurs - 21000 DIJON  
Tél. 03 80 43 29 99 - Fax 03 80 41 57 36

Fédération  
Française du  
Sport Automobile

**FFSA**

SITE : asadco.net - MAIL : asadijon21@gmail.com



**19<sup>ème</sup> Rallye National Dijon Côte d'Or**

**15<sup>ème</sup> Rallye National VHC**

**10<sup>ème</sup> Rallye National VHRS**

**2<sup>ème</sup> Rallye National LPRS**

**3<sup>ème</sup> Rallye National LTRS**

**Participation Etrangère Autorisée**

**03 – 04 – 05 Septembre 2021 à Sombernon**

**Coupe de France des Rallyes - Coefficient 3  
2020 - 2021**

## **REGLEMENT PARTICULIER**

### **PROGRAMME - HORAIRES**

Parution du règlement : 15 Juin 2021

Ouverture des engagements : 16 juin 2021

Clôture des engagements : 27 aout 2021

Parution du road book : 25 aout 2021

**Dates et heures des reconnaissances :**

- Samedi 27 aout 2021 de 8 h 00 à 20 h 00
- Dimanche 28 aout 2021 de 8 h 00 à 20 h 00
- Vendredi 03 septembre 2021 de 8 h 00 à 20h 00

**Vérifications des documents administratifs :**

- Vendredi 03 septembre 2021 de 16 h 00 à 22 h 00
- Samedi 04 septembre 2021 de 7 h 00 à 9 h 00

**Vérifications des techniques :**

- Vendredi 03 septembre 2021 de 16 h 30 à 22 h 30
- Samedi 04 septembre 2021 de 7 h 30 à 9 h 30

Heure de mise en place du parc de départ : à l'issue des vérifications.

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs : Vendredi 03 septembre à 21 h 30

Publication des équipages admis au départ et des heures et ordre de départ de la 1<sup>ère</sup> étape :

Samedi 04 septembre à 10 h 30

Tableau d'affichage sur parking de la Brenne à Sombernon.....PC installé salle de la Brenne

Briefing écrit des pilotes sera remis à l'issue des vérifications

Départ du Parking Sombernon

### **1<sup>ère</sup> ETAPE :**

Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture VHC samedi 04 septembre à 11 h 00

Arrivée de la 1<sup>ère</sup> voiture VHC samedi 04 septembre à 18 h 22

Publication des résultats partiels et des heures et ordres de départ de la 2<sup>ème</sup> étape : Samedi 04 à 22 h 00.

### **2<sup>ème</sup> ETAPE :**

Départ de la 1<sup>ère</sup> voiture VHC dimanche 05 septembre à 08 h 30.

Arrivée de la 1<sup>ère</sup> voiture VHC dimanche 05 septembre à 14 h 27

Vérification finale : Parc fermé – Dimanche 05 septembre 2021 – Parking de la Brenne à Sombernon

Publication des résultats du rallye: Dimanche 05 – 30' après l'arrivée de la dernière voiture en parc fermé.

Remise des prix : Dimanche 05 septembre sur Parking de la Brenne à Sombernon vers 17 h 00

## **ARTICLE 1P. ORGANISATION**

**L'Association Sportive Automobile DIJON COTE D'OR** organise les 03 - 04 – 05 septembre 2021 en qualité d'organisateur administratif et technique le 19<sup>ème</sup> rallye Dijon Côte d'Or.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Bourgogne Franche Comté le 19/02/2021. Il a reçu le permis d'organiser délivré par la FFSA en date du 23/02/2021 sous le n° **131**

### **Comité d'Organisation**

**Daniel SEGUIN** Président de l'ASA Dijon Côte d'Or

#### **& les membres du comité d'organisation:**

**Dominique Petitot - Camille Trinquesse - Joël Henry - Jean Louis Laurent - Gilles Ducret**

**Marc Brodut - Michel Motus - Denis Gérard - Philippe Soucelier - Marie Trinquesse -**

**André Gogue.**

#### **Secrétariat du Rallye :**

Maison des Associations

2 rue des Corroyeurs – 21000 DIJON

ouvert du lundi au jeudi de 14h 00 à 17h 00

Téléphone : 03 80 43 29 99

Portable : 06 14 40 11 31

Site : [asadco.net](http://asadco.net)

Courriel : [asadijon21@gmail.com](mailto:asadijon21@gmail.com)

## **ASA DIJON COTE D'OR**

**Boite A 2 - 2 rue des Corroyeurs – 21000 DIJON**

### **1.1P. OFFICIELS**

#### **Président & Organisateur**

Adjoint

SEGUIN Daniel

TRINQUESSE Camille

#### **Collège Moderne & Historique**

Président :

THOMAS Maryse

Membre :

CARDINAL Anne

Membre

HIRN Florence

#### **Autorité**

Délégué

PIGENET Jean Michel

adjoint

LEPLAT Laurent

#### **Direction de Course**

Directeur de Course

BERTRAND Jacky

Adjoint VHC + rallye 2

HAMON Christian

Directeur de course VHRS

BROSSARD Jean Paul

Directeur adjoint

DUCRET Gilles

Directeur Tricolore

BENOIT Hubert

Directeur adjoint

HENNINGER Pierre

### **Directeur de Course Délégué aux ES PC**

Directeur délégué ES 1 DUFRESNE Régis  
Directeur délégué ES 2 ALAIN Marie Laure

Directeur délégué aux vérifications LAURENT Jean Louis

### **Directeur d'Epreuve ES**

**ES 1** Responsable LE GALL Jacques  
Adjoint DELOY Jean Marc  
Stagiaire BOTT Jean Marc

**ES 2** Responsable OLIVAIN Jacky  
Adjoint TRONTIN Thierry  
Stagiaire LEGRAIN Olivier

### **Commissaires Techniques**

Commissaire Technique A resp BULLIER Serge  
Commissaire Technique B LALLEMAND André  
Commissaire Technique B rallye 2 REVERCHON Jean Louis

### **Relations Concurrents (CS) :**

Membre resp CHARLEUX Josiane  
Membre REVERCHON Martine  
Membre VH NOMBLOT Pascal  
Membre stagiaire VIRY Marie France

### **Véhicule Damier (balai)**

LAGREZE Michel

Responsable Commissaires SOUCELIER Philippe

Accueil officiels et commissaires TRINQUESSE Marie  
HENNINGER Marie

**Classement informatique** GUIBLAIN David  
**Classement informatique VHRS** COUTURIER Jean

### **1.2P.ELIGIBILITE**

\* Le 19<sup>ème</sup> Rallye National Dijon Côte d'Or compte pour la coupe de France des rallyes 2020 - 2021  
Challenge ligue Automobile. Bourgogne Franche Comté 2021

### **1.3P.VERIFICATIONS**

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu : Sombornon

- Vendredi 03 septembre 2021 de 16 h 00 à 22 h 00
- Samedi 04 septembre 2021 de 7 h 00 à 9 h 00

Les vérifications techniques auront lieu : Sombornon.

- Vendredi 03 septembre 2021 de 16 h 30 à 22 h 30
- Samedi 04 septembre 2021 de 7 h 30 à 9 h 30

Les vérifications finales seront effectuées chez  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P.DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.**Toute personne qui désire participer au rallye 19<sup>ème</sup> rallye National Dijon Côte d'Or (PEA) doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, avant le 27 août 2021.

### Tarif rallye Dijon Côte d'or :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **460 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **920 €**

**Il sera consenti une remise de 50 € aux équipages 100% ASA Dijon Côte d'Or.**

**Il sera consenti une remise de 25 € aux équipages 50% ASA Dijon Côte d'Or.**

Le **Road Book** sera disponible sur le **site asadco.net** à partir du 25 aout 2021

### Les chèques seront déposés en banque le lundi 06 septembre

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Les droits d'engagements seront entièrement remboursés aux concurrents si l'engagement est refusé ou si le rallye est annulé.

L'organisateur remboursera avec une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui pour une raison de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye. Un justificatif est demandé par courrier ou courriel.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours après la date de clôture
- 50% pour les demandes reçues ensuite, jusqu'au 04 septembre 2021 – fin des vérifications.

**3.3P.** Ordre de Départ : **VHC – MODERNE – VHRS - LPRS - LTRS.**

**3.3.2 Série 5 :** Tous les pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes :

**A8W, R5, GT+, RGT? R4 FIA, A7S, GT10, A7K, A8, R4, R3, RC4, N4, F2014, A6K, R2, A7, N3, F2013, GT9, A6, A5K, A5, RC5, R2J, R1, N2, F2012, N2S, N1, F2011.**

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES AUTORISEES

Voir règlement FFSA

### 4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera obligatoire dans la zone industrielle de Mesmont (à proximité des Ets STAR terrassement) en respectant les riverains de la zone.

**Les concurrents devront ramasser & emporter leurs déchets.  
laisser l'emplacement propres.**

### 4.3.2.3P.Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

### 4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévus pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 en configuration course.

Couleur : traits noirs sur fond blanc.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de

couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

- Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents. **Le support de la plaque d'immatriculation avant est obligatoire.**



## ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURE

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 19<sup>ème</sup> Rallye de National Dijon Côte d'Or représente une section de 93.200 km par passage, soit un total de 372.800 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 82.960 km.

Les épreuves spéciales sont :

- |   |                    |           |
|---|--------------------|-----------|
| • Oucherotte - Buisson - Colombier        | ES : 1 - 3 - 5 - 7 | 10.550 km |
| • Commarin - Grenant - La Montagne - Vaux | ES : 2 - 4 - 6 - 8 | 10.190 km |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire »

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

les couleurs des chasubles devront être en adéquation sur le terrain et dans le règlement avec les RTS.

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble Orange
- Chef de poste : Chasuble Orange barrée « chef de poste »
- Chargé des relations avec les concurrents : Blouson beige « relation concurrents ».

### 7.3.17. Nouveau Départ après abandon / Rallye 2 (autorisé)

Conforme au règlement standard FFSA.

### 7.5.17P : Sécurité des Concurrents

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX

### SCRATCH

#### 1 à 150 partants

1 <sup>er</sup>	800 € + 1 coupe
2 <sup>ème</sup>	600 € + 1 coupe
3 <sup>ème</sup>	400 € + 1 coupe

### GROUPE

	0 à 5 partants	6 à 10 partants	11 partants et +
1 <sup>er</sup>	400 €	400 €	400 €
2 <sup>ème</sup>		200 €	200 €
3 <sup>ème</sup>	- de 5 parts 50 %		150 €

### CLASSE

- 1<sup>er</sup> montant de l'engagement 3 partant + 1 coupe - 3 partants 50% + 1 coupe
- 2<sup>ème</sup> 1/2 engagements 7 partants + 1 coupe
- 3<sup>ème</sup> 1/4 engagements 11 partants + 1 coupe
- 4<sup>ème</sup> 1/5 engagements 17 partants + 1 coupe
- 5<sup>ème</sup> 1/10 engagements 20 partants + 1 coupe
- 6<sup>ème</sup> + de 20 partants 1 coupe
  
- Féminine idem montant des classes

Toutes les classes seront récompensées en prix et coupes selon le nombre de participants.

**La remise des prix se déroulera  
Dimanche 05 septembre 2021 vers 17 h 00  
à l'arrivée du rallye à Sombernon**